



## Congé maternité et démission fonction publique

-----  
Par Elo81

Bonjour,

Actuellement infirmière dans la fonction publique et venant d'accoucher, je suis en congé maternité jusqu'à mi décembre 2021. J'ai un nouveau projet professionnel à partir de janvier 2022. Mon employeur ayant refusé ma demande de disponibilité, je m'oriente vers une démission.

Concernant le préavis, normalement de 1 mois, celui-ci doit-il être effectué en temps de travail effectif, ou peut-il correspondre au dernier mois de congé maternité ?

Merci par avance pour vos réponses,  
Cordialement.